



MINISTÈRE  
DE L'URBANISME  
ET HABITAT

*République Démocratique du Congo*

Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga



P179292

IDA Crédit No. 72160-ZR

**ZR-PURUK-543640-CS-QCBS**

**TERMES DE RÉFÉRENCES POUR LE RECRUTEMENT DE  
CINQ (5) ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES  
(ONG) CHARGÉES D'APPUYER L'UNITE DE GESTION DU  
PURUK DANS LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS  
FONDÉES SUR LA NATURE (SFN) VIA L'ENGAGEMENT  
COMMUNAUTAIRE DANS LA VILLE DE KANANGA**

**Juillet 2026**

## Table des matières

|        |                                                                                                                                 |                                    |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1.     | CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....                                                                                                  | 3                                  |
| 2.     | OBJECTIF DE LA MISSION.....                                                                                                     | 5                                  |
| 2.1.   | Objectif général .....                                                                                                          | 5                                  |
| 2.2.   | Objectifs spécifiques.....                                                                                                      | 5                                  |
| 3.     | TACHES DES ONG.....                                                                                                             | 6                                  |
| 3.1.   | Mise en œuvre des activités de Solutions Fondées sur la Nature (SFN).....                                                       | 6                                  |
| 3.2.   | Mobilisation et engagement communautaire.....                                                                                   | 9                                  |
| 3.3.   | Suivi-évaluation des activités de SFN .....                                                                                     | 11                                 |
| 4.     | REPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....                                                                                            | 11                                 |
| 5.     | APPROCHE D'INTERVENTION .....                                                                                                   | 12                                 |
| 6.     | RÉSULTATS ATTENDUS.....                                                                                                         | 12                                 |
| 7.     | MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION.....                                                                              | 13                                 |
| 7.1.   | Modalités de mise en œuvre .....                                                                                                | 13                                 |
| 7.1.1. | <i>Modalités de sélection des sites pour les travaux de SFN:</i> .....                                                          | 13                                 |
| 7.1.2. | <i>Planification opérationnelle.....</i>                                                                                        | 14                                 |
| 7.1.3. | <i>Mise en œuvre des travaux SFN.....</i>                                                                                       | 14                                 |
| 7.1.4. | <i>Approche participative et d'engagement communautaire :</i> .....                                                             | 15                                 |
| 7.1.5. | <i>Approche relative à la stratégie et méthodologie de SFN :</i> .....                                                          | 15                                 |
| 7.1.6. | <i>Prise en charge des aspects de gestion environnementale et sociale, Santé, Sécurité au Travail avec les communautés.....</i> | 15                                 |
| 7.1.7. | <i>Prise en charge des aspects de Violence Basée sur le genre :</i> .....                                                       | 15                                 |
| 7.1.8. | <i>Modalités financières :</i> .....                                                                                            | 16                                 |
| 7.2.   | Coordination et collaboration avec les autres parties prenantes du projet :.....                                                | 16                                 |
| 7.3.   | Modalités de validation des orientations et livrables :.....                                                                    | 17                                 |
| 7.4.   | Mécanisme de suivi et de concertation.....                                                                                      | 17                                 |
| 8.     | RAPPORTS / LIVRABLES.....                                                                                                       | 17                                 |
| 9.     | SUIVI ET VALIDATIONS DE RAPPORTS.....                                                                                           | 19                                 |
| 10.    | PROFIL ET OBLIGATIONS DU CONSULTANT / ONG .....                                                                                 | 19                                 |
| 10.1.  | Profil du Consultant / ONG .....                                                                                                | 19                                 |
| 10.2.  | Personnel clé de chaque ONG .....                                                                                               | 19                                 |
| 11.    | DURÉE DE PRESTATION .....                                                                                                       | 21                                 |
| 12.    | METHODE DE SELECTION .....                                                                                                      | 22                                 |
| 13.    | OBLIGATIONS DES PARTIES.....                                                                                                    | 22                                 |
| 13.1.  | Obligations du Consultant.....                                                                                                  | 22                                 |
| 13.2.  | Obligations du client.....                                                                                                      | 22                                 |
|        | ANNEXE 1 : PROVISION ET EN PRIX UNITAIRE ET GLOBALE.....                                                                        | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui financier de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour couvrir le cout du Projet d'urgence et de résilience urbaine de Kananga « PURUK ».

L'objectif de développement du projet est de protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga, et renforcer la capacité du gouvernement et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique.

Le projet PURUK est structuré autour des quatre (4) composantes :

1. La composante 1 : Interventions d'urgence
2. La Composante 2 : Développement urbain intégré et résilient
3. La composante 3 : Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre
4. La composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC).

Ce projet d'urgence et de résilience urbaine de Kananga « PURUK » a été conçu pour déployer des interventions: (a) à court terme les activités du projet soutiendront l'atténuation des impacts des érosions de ravines dans les différents communes et quartiers qui menacent les vies humaines et les infrastructures stratégiques à Kananga « les chemins de fer, les routes, les installations aéroportuaires, les équipements urbains etc.» ; et (b) à moyen et long terme, le projet fournira les capacités, les outils et les ressources aux gouvernements locaux/provinciaux et aux communautés nécessaires pour un développement urbain plus résilient aux causes profondes des érosions.

Compte tenu de la vulnérabilité des ouvrages de lutte antiérosive face aux conditions climatiques, le projet devra assurer la durabilité des investissements grâce à quatre mesures complémentaires, soit : (i) Impliquer et renforcer l'Office des Voiries et Drainage (OVD) dans la maintenance technique des infrastructures réalisées ; (ii) mettre en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) en partenariat avec les communautés locales pour une gestion préventive et anticipée du développement des têtes d'érosion à l'échelle de la ville, (iii) développer les approches durables pour la gestion de l'érosion et (iv) la participation des femmes aux comités de suivi, de prévention et d'exploitation et d'entretien pour la pérennisation des acquis du projet.

Concernant les Solutions Fondées sur la Nature (SFN), elles se définissent comme « des interventions qui mobilisent les processus naturels et les services rendus par les écosystèmes pour apporter des solutions durables aux défis environnementaux. Dans le cadre de la lutte antiérosive, elles reposent sur l'utilisation de mécanismes naturels, tels que la végétation et la restauration des écosystèmes, pour stabiliser les sols et réduire l'érosion. Dans le présent projet, ces interventions sont mises en œuvre avec la participation active des communautés locales ».

Sur ce, le PURUK envisage la stabilisation des têtes d'érosion naissantes sur une plus large étendue à travers la Ville de Kananga avec une forte implication des communautés et l'accompagnement par les Organisation Non Gouvernementales (ONG). Dans le contexte du PURUK Kananga, les SFN impliqueront, entre autres, :

- La végétalisation des têtes naissantes (ravines, talus, bassins versants) ;
- La stabilisation biologique des sols ;
- La restauration du couvert végétal ;

- La protection des zones sensibles par des techniques écologiques naturelles.

Les SFN présentent l'avantage d'être généralement moins coûteuses que les solutions de génie civil lourd, tout en générant des co-bénéfices environnementaux (biodiversité, régulation climatique) et sociaux (création d'emplois locaux, amélioration du cadre de vie).

Cependant, la réussite de ces approches dépend fortement de l'adhésion et de la participation active des communautés locales. En effet, les activités de végétalisation et de gestion durable des terres nécessitent un changement de comportement, une appropriation locale et un engagement à long terme pour l'entretien des sites.

Dans ce contexte, l'engagement communautaire constitue un pilier essentiel de cette initiative. Il implique d'assurer :

- L'information, la sensibilisation et la formation des populations aux techniques de mise en œuvre et maintenance des SFN visant à stabiliser les têtes d'érosion et sites sensibles aux érosions ;
- Leur consultation et participation aux processus décisionnels ;
- L'implication des communautés dans la mise en œuvre et le suivi des activités ;
- La collaboration avec les autorités provinciales et locales pour avoir leur adhésion et soutien dans les activités de SFN avec les communautés
- La prise en compte des besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les populations à faible revenu.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur des interventions, de la diversité des zones concernées et de la complexité des dynamiques sociales en milieu urbain, il est nécessaire de s'appuyer sur des acteurs de proximité disposant d'une expérience avérée en mobilisation communautaire **telles que les Organisations Non Gouvernementales (ONG)**. Les ONG locales et nationales ciblées devraient jouer un rôle clé dans ce dispositif. Celles-ci devraient disposer, entre autres, de ces atouts clés :

- Une bonne connaissance du terrain et des réalités socioculturelles ;
- Une proximité avec les communautés ;
- Une solide expérience en facilitation sociale et en gestion participative ;
- Une capacité à susciter les changements de comportement et adhésion des communautés à l'initiative.
- Une capacité à former et accompagner les communautés à mettre en œuvre des techniques et pratiques nouvelles telles que les SFN

Le recours à des ONGs permettra d'assurer une large couverture à l'échelle de la ville de Kananga, d'intensifier les activités de mobilisation et de garantir un suivi rapproché des communautés bénéficiaires.

De manière générale les ONG à recruter seront chargées d'assurer :

- La formation et renforcement de capacités des 27 CLD dans des initiatives de végétalisation axées sur les SFN ;
- L'accompagnement des CLD dans la mise en œuvre des activités SFN ;
- La mobilisation et la sensibilisation des populations ;
- La promotion de l'inclusion sociale ;

- Le renforcement de l'appropriation locale des interventions.

Ainsi, le recrutement de ces ONG s'inscrit dans une stratégie visant à assurer l'anticipation et la prévention des phénomènes d'érosion par les communautés elles même ainsi que la mise en œuvre efficace, inclusive et durable des activités de SFN à l'échelle de la ville de Kananga et au-delà de la vie du projet.

C'est dans ce contexte que les présents termes de référence sont élaborés pour définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ladite mission de facilitation sociale visant à assurer une participation active et engagée des communautés dans l'atteinte des objectifs de mise en œuvre de SFN contre les phénomènes d'érosion dans la Ville de Kananga.

## **2. OBJECTIF DE LA MISSION**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif général de la mission est d'appuyer l'UG PURUK dans la planification, la mise en œuvre, la maintenance, le suivi et la pérennisation des SFN pour prévenir et réduire les risques d'érosions à travers la ville de Kananga, et ce, à travers l'engagement et la participation des communautés locales dans les vingt-sept (27) quartiers ciblés de la ville de Kananga.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, les ONG auront pour mandat de :

- Réaliser un diagnostic et une situation de référence relatif au contexte sociocommunautaire, la vulnérabilité de la ville aux phénomènes d'érosion et aux espèces végétales adaptées à la stabilisation des phénomènes d'érosion
- Concevoir et mettre en place des solutions innovatives d'ingénierie sociale pour accompagner et engager les communautés à faire face au développement des érosions à l'échelle de la ville.
- Promouvoir l'utilisation de techniques de bio-ingénierie et d'autres approches fondées sur la nature contribuant à la stabilisation des sols et à la réduction des phénomènes érosifs ;
- Assurer la mobilisation, la sensibilisation et l'engagement effectif des communautés bénéficiaires au travers les 27 CLD de la Ville de Kananga pour la mise en œuvre de SFN
- Former et accompagner les 27 CLD dans la préparation, l'installation et la gestion de pépinières communautaires ;
- Définir et assurer la production et l'installation des espèces végétales adaptées aux conditions écologiques des sites ;
- Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme communautaire d'identification des zones à risque d'érosion, mécanisme de suivi, d'entretien et de pérennisation des SFN ;
- Coordonner les activités des CLD dans la plantation, l'entretien, le regarnissage, le remplacement des plants morts et le suivi de la croissance des espèces végétales installées sur les sites d'intervention ;
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales et citoyennes visant à prévenir les comportements susceptibles de compromettre la stabilité des ouvrages et la durabilité des aménagements réalisés ;

- Mettre en œuvre, de manière participative, les activités de SFN notamment la végétalisation d'au moins 30 sites érosifs (minimum de 6 sites par ONG) sélectionnés par le projet PURUK dans la Ville de Kananga ;
- Renforcer la participation active des CLD dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de lutte antiérosive dans les 27 quartiers de Kananga notamment la participation des chefs de quartiers dans l'identification et à la priorisation des sites ainsi que dans la mobilisation de la main d'œuvre locale pour la préparation de pépinières et plantation des espèces ;
- Renforcer les capacités techniques des membres de 27 CLD, Communes et Mairie dans les techniques de végétalisation et des SFN ;
- Promouvoir l'inclusion sociale, notamment des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Développer des activités génératrices de revenus (AGR) en lien avec les pépinières communautaires, notamment la production et la vente de plants destinés aux particuliers, aux institutions et aux futurs projets de reboisement ou de lutte antiérosive ;
- Assurer un encadrement technique constant des bénéficiaires.

### **3. TACHES DES ONG**

Dans le cadre de la mobilisation et engagement communautaire dans la lutte contre les érosions, les SFN constituent une approche prioritaire pour prévenir, lutter contre les érosions, restaurer les écosystèmes dégradés et renforcer la résilience des communautés urbaines.

#### **3.1. Mise en œuvre des activités de Solutions Fondées sur la Nature (SFN)**

Les activités de SFN prévues dans le cadre du PURUK portent principalement sur des interventions de végétalisation et de stabilisation biologique des sols de têtes d'érosion naissantes.

Elles incluent notamment la végétalisation des sites érosifs naissants (ravines, talus et versants) par la plantation d'espèces végétales adaptées (graminées, arbustes et arbres) contribuant à la stabilisation des sols et à la réduction de l'érosion.

Dans le contexte de la ville de Kananga, marqué par la progression des ravines, la fragilité des sols, l'urbanisation non maîtrisée, la mauvaise gestion des eaux de ruissellement et l'insuffisance du couvert végétal protecteur, les Solutions Fondées sur la Nature constituent une approche complémentaire aux ouvrages de génie civil. Elles permettent d'agir sur les causes écologiques et hydrologiques de l'érosion, tout en générant des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.

Les SFN à mettre en œuvre dans le cadre du PURUK pourront comprendre, à titre indicatif et non limitatif :

- La mise en place de pépinières communautaires pour la production d'espèces végétales adaptées à la lutte antiérosive ;
- la production, le transport, la plantation et l'entretien de plants, herbacées, graminées, arbustes et arbres adaptés aux conditions écologiques locales ;

- la végétalisation des têtes d'érosion, versants, ravines, zones dénudées et bassins versants sensibles ;
- la stabilisation biologique des sols par des techniques telles que les haies vives, les fascines végétales, le paillage, les bandes enherbées, les cordons végétalisés et les plantations antiérosives ;
- la protection des zones sensibles par des aménagements écologiques légers ;
- l'entretien régulier des plantations, incluant l'arrosage, le regarnissage, le remplacement des plants morts, le désherbage, la protection contre le piétinement et le suivi de la reprise végétative ;
- L'accompagnement des communautés dans la surveillance des sites traités et la prévention des pratiques susceptibles d'aggraver l'érosion.

À cet effet, les ONG sont invitées à proposer les approches méthodologiques et opérationnelles qu'elles entendent mettre en œuvre pour la réalisation des sous-activités suivantes :

### ***3.1.1. Identification technique et préparation des sites SFN***

Dans le cadre de leur mission, les ONG devront entre autres :

- Réaliser les visites de terrain pour diagnostiquer les contraintes biophysiques (pentes, sols, hydrologie, pression anthropique) ;
- Participer à la validation technique des sites érosifs sélectionnés ;
- Réaliser une cartographie participative des zones à risque et de têtes d'érosion dans les 27 quartiers de la Ville de Kananga.

### ***3.1.2. Formation et renforcement des capacités des Comités Locaux de Développement (CLD) dans les techniques de végétalisation***

Dans une perspective de durabilité et d'appropriation locale, le projet accorde une importance particulière au renforcement des capacités des Comités Locaux de Développement (CLD), en tant que structures de proximité jouant un rôle clé dans la gouvernance communautaire. Les activités prévues dans ce cadre incluent :

- Formation sur les techniques de pépinière, production des plants et la gestion des pépinières communautaires ;
- Formation sur le leadership et la gestion de projets communautaires ;
- Formation sur la surveillance et l'entretien courant et périodique des ouvrages SFN ;
- Formation d'un minimum de 135 jeunes sentinelles volontaires d'érosions (en raison de 05 jeunes par quartier)

### ***3.1.3. Acquisition et dotation aux outils relatifs à la mise en œuvre des SFN aux 27 CLD***

Les 27 CLD bénéficieront d'une dotation en outils et équipements adaptés (pelles, bêches, arrosoirs, râtaux, tuyaux d'arrosage, brouettes, etc.) ainsi que les intrants agricoles (composts, fumiers organiques, paillis organiques, terreaux, etc), afin de faciliter les travaux de végétalisation et l'entretien des plantations. Cette dotation sera réalisée par les ONG conformément aux prévisions et modalités définies dans la Stratégie d'Engagement Communautaire de l'UG PURUK.

### ***3.1.4. Appui aux CLD dans la mise en place et gestion des pépinières communautaires***

- Appuyer les CLD dans la construction des infrastructures de pépinières (ombrage, planches, arrosage) ;
- Assurer la collecte des semences locales et la sélection des espèces adaptées en particulier (graminées, arbustes, espèces pionnières) ;
- Coordonner avec les CLD, la production des plants en quantité et qualité suffisantes pour les besoins des sites SFN ;
- Assurer la supervision technique des pépinières de CLD (taux de germination, arrosage, repiquage, durcissement des plants).

### ***3.1.5. Appui des CLD dans les activités de végétalisation et de restauration écologique***

Il est attendu des 27 CLD qu'ils contribuent à la végétalisation des zones à risque d'érosion dans les sites sélectionnés, pour une superficie cumulée d'au moins 75 hectares à l'échelle de l'ensemble des interventions.

À cet effet, les ONG accompagneront les CLD dans la préparation technique des sols, l'approvisionnement en plants et autres matériaux végétaux (notamment les fagots), ainsi que dans les opérations de plantation, de suivi et d'entretien des aménagements réalisés et de protection des plantations contre les effets de ruissellement.

L'exécution de ces tâches permettront la restauration du couvert végétal dans les zones dégradées de plus de 30 sites érosifs repartis en lots afin de réduire le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux pluviales, la stabilisation des sols par des techniques biologiques (fascines végétales, haies vives, paillage, etc.) et la protection des bassins versants à travers des aménagements écologiques légers. De manière brève, les ONG accompagneront les CLD à :

- Réaliser les opérations de plantation sur les sites érosifs sélectionnés ;
- Assurer la plantation d'espèces adaptées aux conditions locales et répondant aux caractéristiques biologiques et physiologique ;
- Mettre en œuvre les techniques de revégétalisation progressive et de densification végétale ;
- Garantir la survie des plants à travers un arrosage initial et un entretien post-plantation.

Les ONG seront responsables de l'accompagnement technique, organisationnel et méthodologique des CLD, tandis que les CLD assureront progressivement la responsabilité pleine et entière de la gestion et de l'entretien des sites, y compris la mise en œuvre des actions d'entretien courant et de suivi communautaire. Le transfert de responsabilités sera progressif, structuré et formalisé à travers des outils et mécanismes communautaires adaptés.

Les Consultants (ONG) devront, à cet effet, proposer et démontrer dans leurs propositions techniques la méthodologie détaillée de mise en œuvre de ce processus, notamment les étapes de transfert, les outils d'accompagnement, les modalités de renforcement des capacités, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation permettant d'assurer l'effectivité et la durabilité de l'appropriation par les CLD.

### ***3.1.6. Accompagner les CLD dans la mise en œuvre des ouvrages légers de gestion du ruissellement et de protection des plantations.***

Afin d'améliorer l'efficacité des Solutions Fondées sur la Nature et d'assurer la pérennité des plantations réalisées sur les sites érosifs, l'ONG accompagnera les CLD dans la mise en œuvre d'ouvrages légers de conservation des eaux et des sols. Ces interventions comprendront notamment la réalisation de diguettes filtrantes en bambous ou en matériaux locaux, la pose de sacs remplis de terre dans les sillons situés en arrière des diguettes pour favoriser le piégeage des sédiments et ralentir les écoulements, la mise en place de cordons végétalisés, de fascines et d'autres dispositifs légers permettant de réduire la vitesse du ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et protéger les jeunes plantations contre l'érosion.

### ***3.1.7. Suivi, entretien et regarnissage des sites SFN***

- Assurer le suivi régulier de la survie et de la croissance des plantations ;
- Effectuer le remplacement des plants morts (regarnissage) ;
- Organiser les activités d'entretien communautaire (désherbage, arrosage, protection) ;
- Mettre en place des fiches de suivi par site et par CLD ;
- Produire des données de performance des sites (taux de survie, couverture végétale

N.B : Les ONG devront éviter l'usage d'intrants chimiques toxiques et non respectueux de l'environnement, conformément aux Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale applicables au PURUK. Elles sont plutôt encouragées à adopter des pratiques agricoles durables, notamment l'utilisation des engrais verts.

Les engrais verts améliorent la fertilité des sols, réduisent l'érosion, augmentent la matière organique, favorisent la biodiversité du sol et diminuent la dépendance aux engrais chimiques. Ils contribuent également à la restauration des sols dégradés, à l'amélioration des rendements agricoles et à la protection de l'environnement sur le long terme.

Pour les travaux sur les pentes, il est nécessaire d'interdire les interventions sur les pentes instables après de fortes pluies, de limiter le nombre des ouvriers sur les zones critiques.

Afin de prévenir les risques d'accidents, de nuisances et de perturbations pour les populations vivant à proximité des sites d'intervention, les ONG chargées de la mise en œuvre des Solutions fondées sur la Nature (SFN) veilleront à mettre en œuvre des mesures appropriées de protection des communautés riveraines pendant toute la durée des travaux.

## **3.2. Mobilisation et engagement communautaire**

L'engagement communautaire dans le cadre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) reposera sur une approche opérationnelle et participative visant à assurer l'implication effective des populations dans la mise en œuvre, la protection et la pérennisation des activités de SFN. Il s'agit d'un processus continu de mobilisation, de communication et d'accompagnement social permettant de garantir l'adhésion locale et la durabilité des interventions. Les ONG joueront ici un rôle d'interface entre l'UG-PURUK et les communautés bénéficiaires.

Ainsi, les activités susceptibles d'être mises en œuvre sur les sites érosifs sélectionnés au titre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) seront réalisées sous la responsabilité technique des ONG recrutées, en étroite collaboration avec les 27 CLD de la ville de Kananga. En effet, les ONG assureront l'encadrement, la coordination et le suivi des interventions, tandis que les 27 CLD

joueront un rôle actif de participation, de mobilisation et d'appropriation communautaire afin de garantir la durabilité des actions menées.

La réussite des activités de SFN repose fortement sur une participation active, inclusive et durable des communautés locales.

À cet effet, sans être exhaustif, l'ONG mettra en œuvre des activités de mobilisation communautaire comprenant :

- Au travers des CLD, l'identifier les volontaires dans les différents quartiers et la sensibilisation des populations sur les enjeux liés à l'érosion, à la protection de l'environnement et aux bénéfices des SFN ;
- Promouvoir l'inclusion sociale, notamment la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Promouvoir l'appropriation locale et de la durabilité des travaux du PURUK à travers l'implication des communautés dans l'entretien des sites.

### ***3.2.1. Communication pour le changement de comportement en matière de lutte contre l'érosion***

La communication communautaire consistera à informer et à mobiliser les populations locales sur les causes et conséquences de l'érosion, les enjeux environnementaux et sociaux associés. Elle vise à favoriser l'adoption de comportements responsables et la participation active des communautés aux actions de développement et de protection des sites. Il s'agira notamment

- Organiser des campagnes de sensibilisation communautaire continues dans la lutte antiérosive (gestion des eaux domestiques, gestion de déchets, maintenance communautaire des ouvrages hydrauliques curage des ouvrages hydrauliques etc.) ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la gestion des eaux de pluies, la lutte constructions anarchiques dans les quartiers et sur les risques liés aux travaux de SFN ;
- Mise en place de campagnes de sensibilisation ciblant les écoles, les groupes de jeunes et les associations locales sur les bonnes pratiques environnementales et la protection des infrastructures antiérosives ;
- Diffusion de messages de sensibilisation à travers les radios communautaires et autres canaux locaux de communication pour renforcer l'adhésion des populations ;
- Information sur les canaux de réception de et le délai de traitement conformément au MGP

### ***3.2.2. La mise en œuvre d'une campagne de mobilisation et de communication sociale pour le changement de comportement***

Les ONG veilleront à :

- Mettre en place et accompagner des mécanismes communautaires de surveillance, d'entretien et de gestion des sites végétalisés, à travers la création de brigades locales, la formation de jeunes sentinelles antiérosives et l'élaboration de plans communautaires d'entretien ;

- Assurer le transfert progressif des responsabilités de gestion et d'entretien des sites aux Comités Locaux de Développement (CLD), tout en développant des mécanismes communautaires de pérennisation des acquis du projet ;
- Organiser et suivre les actions de maintien des ouvrages et des plantations, notamment les campagnes de regarnissage et de remplacement des plants perdus, ainsi que le suivi de l'appropriation communautaire des aménagements par les populations bénéficiaires.

### ***3.2.3. Organisation de journées communautaires d'entretien***

Dans le but de mobiliser les populations autour de la protection des infrastructures, de l'entretien des aménagements réalisés et de la promotion des bonnes pratiques environnementales, il sera des activités d'organisation de journées communautaires d'entretien avec l'appui des autorités locales, des comités communautaires, des associations de jeunes et de femmes, des établissements scolaires et des organisations de la société civile.

Ces activités comprendront notamment :

- L'organisation de concours de quartiers propres avec la reconnaissance des meilleurs comités locaux ;
- Les opérations de salubrité communautaire avec les journées de suivi citoyen des plantations.

### **3.3. Suivi-évaluation des activités de SFN**

Un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place par les ONG afin d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des activités, de mesurer les résultats obtenus et d'orienter les ajustements nécessaires au cours de l'exécution des activités de SFN. À cet effet, des outils de suivi adaptés seront développés et utilisés, notamment des fiches de collecte de données, des indicateurs de performance, des tableaux de bord et des outils de suivi géoréférencé des sites d'intervention de SFN.

En effet, les principaux indicateurs concernent le taux de survie des plants, la superficie végétalisée, le nombre de bénéficiaires sensibilisés ainsi que le taux de participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. Ces indicateurs permettront d'assurer un suivi-évaluation harmonisé, cohérent et pertinent des activités de SFN. Les ONG, sous la supervision de l'UGP PURUK, assureront la collecte régulière des données de sites relatives à l'état d'avancement des activités de SFN, au niveau de participation communautaire, à l'évolution des sites traités ainsi qu'aux contraintes rencontrées. Les données collectées feront l'objet d'analyses périodiques afin d'évaluer l'efficacité des interventions et d'identifier les mesures correctives éventuelles.

Par ailleurs, des rapports périodiques techniques et financiers (mensuel, trimestriel, annuel) seront produits par les ONG conformément aux exigences du PURUK. Ces rapports présenteront notamment l'état d'exécution des activités, les résultats atteints, les difficultés rencontrées, les actions correctives proposées ainsi que les recommandations pour la poursuite des interventions.

## **4. REPARTITION DES RESPONSABILITÉS**

Le dispositif de mise en œuvre repose sur une répartition claire des rôles entre les ONG prestataires, responsables de l'appui technique et du renforcement des capacités, et les Comités

Locaux de Développement (CLD), qui assurent la gestion, l'entretien et la pérennisation des sites à travers une appropriation progressive et structurée.

| Domaines d'intervention                   | ONG (Prestataires)                                                                                            | CLD (Communautés locales)                                                                                            |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mobilisation communautaire                | Appuyer l'identification des parties prenantes et organiser les séances de sensibilisation initiale           | Participer activement à la mobilisation, sensibiliser les membres de la communauté et assurer l'appropriation locale |
| Renforcement des capacités                | Concevoir et dispenser les formations                                                                         | Participer aux formations et appliquer les compétences acquises                                                      |
| Réalisation des travaux SFN / ouvrages    | Appui technique à la planification et supervision des activités de mise en œuvre                              | Participer aux travaux communautaires (main d'œuvre locale, surveillance sociale des sites)                          |
| Gestion et entretien des sites            | Assurer un appui technique temporaire et le coaching des CLD pendant la phase de transition                   | Assurer progressivement la gestion complète, l'entretien courant et la protection des sites                          |
| Suivi-évaluation communautaire            | Mettre en place les outils de suivi, former les CLD et assurer un suivi d'accompagnement initial              | Collecter les données de suivi local et assurer le suivi régulier des sites                                          |
| Pérennisation des acquis                  | Appuyer la mise en place de mécanismes de durabilité (plans d'entretien, stratégies locales, etc.)            | Mettre en œuvre les mécanismes de pérennisation (entretien, mobilisation communautaire, contribution locale)         |
| Phase de transfert                        | Organiser et formaliser le transfert progressif des responsabilités aux CLD                                   | Recevoir officiellement les responsabilités et assurer la continuité de la gestion                                   |
| Production et approvisionnement en plants | Appuyer la sélection des espèces, la mise en place de pépinières et l'approvisionnement en plants de qualité. | Participer à la gestion des pépinières communautaires et à la distribution des plants                                |
| Suivi de la survie des plantations        | Évaluer le taux de survie des plants, identifier les causes de mortalité et proposer des mesures correctives. | Assurer l'arrosage, le remplacement des plants morts et le suivi communautaire                                       |
| Végétalisation et reboisement             | Fournir l'appui technique pour le choix des espèces, les techniques de plantation et l'entretien initial.     | Participer aux campagnes de plantation, à l'arrosage et à la protection des plants.                                  |

## 5. APPROCHE D'INTERVENTION

Les activités seront mises en œuvre selon une approche :

- Participative, impliquant les CLD et communautés locales à toutes les étapes ;
- Inclusive, garantissant l'accès équitable aux bénéfices du projet ;
- Adaptée au contexte local, tenant compte des réalités socio-économiques et culturelles ;
- Conforme au Cadre Environnemental et Social (CES), notamment en matière d'engagement des parties prenantes et de gestion des risques sociaux.

## 6. RÉSULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre des activités devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Les 27 CLD sont mobilisés, accompagnés et sont opérationnels dans la mise en œuvre des SFN, notamment à travers la mise en place de pépinières locales, la production de plants et l'entretien durable des aménagements réalisés.
- Les communautés des zones d'intervention sont informées, sensibilisées et activement engagées dans les activités du projet ainsi que dans les initiatives de lutte antiérosive ;
- Au moins 75 hectares de zones à risque d'érosion (en raison de 15 hectares par ONG) sont végétalisés et entretenus à l'aide d'espèces adaptées, contribuant à la stabilisation des sols et à la réduction de la progression des ravines.
- Au moins 30 sites ravins (en raison d'un minimum de 6 sites par ONG) sont traités à travers des interventions de stabilisation biologique et de végétalisation
- Au moins 30 sites érosifs bénéficient d'aménagements légers de gestion des eaux de ruissellement (diguettes filtrantes en bambous, fascines végétales, sacs remplis de terre placés derrière les diguettes, cordons végétalisés et autres dispositifs d'infiltration) permettant de protéger les plantations, de réduire l'érosion superficielle et d'améliorer l'efficacité des Solutions Fondées sur la Nature.
- Au moins 27 pépinières sont mises en place dans la ville de Kananga par les CLD, avec l'appui technique et financier des ONG, pour la production d'espèces locales de lutte antiérosive.
- Les CLD et riverains appliquent correctement les techniques et bonnes pratiques promues dans le cadre des interventions SFN et des activités de stabilisation des sites des ravins ;
- Les interventions contribuent de manière mesurable à la protection des habitations, des infrastructures communautaires (écoles, centres de santé, église, etc) et à la réduction des risques érosifs et à l'amélioration de la sécurité des populations dans les quartiers ciblés ;
- Les bonnes pratiques environnementales (réduction de l'érosion, gestion des déchets, protection des sols, gestion des eaux pluviales...) sont adoptées par les communautés ;
- Un mécanisme de pérennisation des activités SFN est mis en place et approprié par les communautés et les autorités locales ;
- Un système de suivi participatif et de reporting régulier est effectif et permet de suivre l'évolution des sites et des activités.

## **7. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION**

### **7.1. Modalités de mise en œuvre**

#### ***7.1.1. Modalités de sélection des sites pour les travaux de SFN:***

L'UGP est responsable de la coordination, de la supervision technique et de la validation du processus de sélection des sites destinés à la mise en œuvre des Solutions fondées sur la Nature. A cet effet, elle veille à ce que la sélection repose sur des critères objectivement mesurables, transparents et conformes aux exigences techniques, environnementales et sociales du projet.

Elle assurera les responsabilités suivantes :

- Élaborer et valider la méthodologie ainsi que les critères de sélection des sites ;

- Coordonner les missions conjointes de terrain avec la Mairie de Kananga, les services techniques compétents et les autres parties prenantes ;
- Vérifier l'éligibilité des sites proposés au regard des critères techniques, environnementaux et sociaux ;
- Analyser les résultats des visites de terrain et procéder à la priorisation des sites ;
- Organiser et animer l'atelier de validation des sites retenus ;
- Approuver la liste définitive des sites devant faire l'objet des interventions SFN ;
- Assurer la traçabilité du processus au moyen des rapports de mission et des procès-verbaux de validation.

La sélection des sites s'effectuera selon les principaux critères, notamment :

- Le niveau de vulnérabilité du site face à l'érosion, au ruissellement, aux inondations ou à la dégradation environnementale ;
- Pertinence technique des interventions SFN envisagées et faisabilité de leur mise en œuvre ;
- La disponibilité foncière et absence de conflits liés à l'occupation ou à l'utilisation des terrains ;
- Conformité aux exigences environnementales et sociales du projet, notamment l'absence d'impacts majeurs nécessitant des déplacements involontaires de populations ;
- Le niveau d'évolution des ravins ;
- Le niveau de menaces des infrastructures et sur les populations ;
- Engagement des autorités locales et des communautés à participer à la mise en œuvre et à l'entretien des aménagements ;
- Les caractéristiques topographiques de la zone ;
- Accessibilité du site pour la réalisation des travaux et le suivi des interventions ;

La démarche méthodologique comprend les étapes suivantes :

- Désignation préliminaire des sites par la Mairie de Kananga ;
- Visites conjointes de terrain et diagnostic technique, environnemental et social conduits par l'UGP, la Mairie et les services techniques concernés ;
- Évaluation et priorisation des sites sur la base des critères de sélection retenus ;
- Organisation d'un atelier de validation réunissant les parties prenantes, sanctionné par un procès-verbal de validation des sites retenus.

### ***7.1.2. Planification opérationnelle***

Après la validation des sites, chaque ONG élaborera un plan de travail détaillé précisant les activités, le calendrier d'exécution, les ressources mobilisées, les responsabilités des acteurs ainsi que les indicateurs de suivi. Ce plan sera soumis à l'approbation de l'UGP.

### ***7.1.3. Mise en œuvre des travaux SFN***

Les travaux seront exécutés conformément aux spécifications techniques validées, aux exigences environnementales et sociales du projet ainsi qu'aux mesures de santé et sécurité au travail. Selon les caractéristiques des sites retenus, les interventions pourront notamment comprendre :

- La délimitation et la préparation des sites d'intervention ;

- Les travaux de stabilisation des sols et de lutte contre l'érosion (aménagement de banquettes, fascines, seuils, cordons végétalisés, les diguettes etc.) ;
- Les opérations de reboisement, de revégétalisation et d'enherbement à l'aide d'espèces végétales adaptées aux conditions locales ;
- L'aménagement ou la restauration des espaces verts, berges et zones dégradées ;
- La mise en place d'ouvrages de gestion durable des eaux pluviales (noues végétalisées, bassins d'infiltration, jardins de pluie, fossés végétalisés, etc.), lorsque cela est prévu ;
- Les activités d'entretien des plantations, notamment l'arrosage, le désherbage, le remplacement des plants morts et la protection contre les dégradations ;
- La sensibilisation et l'implication des communautés riveraines dans la réalisation, la protection et l'entretien des aménagements.

#### ***7.1.4. Approche participative et d'engagement communautaire :***

L'ONG proposera sa proposition technique et réalisera sa mission suivant une approche participative en impliquant tous les acteurs concernés ainsi que les autorités administratives et les services déconcentrés de l'Etat. Il s'appuiera sur les méthodes avancées de participation (MAP) pour l'organisation et l'animation des rencontres avec les populations bénéficiaires. Il devra porter une attention toute particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables. Des initiatives particulières et ciblées devront être mises en œuvre à l'endroit des enfants, notamment, des jeunes filles et des talibés.

#### ***7.1.5. Approche relative à la stratégie et méthodologie de SFN :***

L'ONG devra proposer, dans son offre technique, une stratégie et une méthodologie détaillées de mise en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), fondées sur une approche participative, inclusive et basée sur les données. Cette approche devra préciser les étapes d'identification et de priorisation des sites, les techniques de restauration écologique envisagées, les modalités d'implication des communautés et des CLD, ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation et de pérennisation des interventions.

#### ***7.1.6. Prise en charge des aspects de gestion environnementale et sociale, Sante, Sécurité au Travail avec les communautés***

L'ONG devra intégrer dans sa méthodologie les mesures de gestion environnementale et sociale ainsi que les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail, conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES), notamment la NES n°2 (Emploi et conditions de travail) et la NES n°4 (Santé et sécurité des communautés) du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale. Elle devra préciser les mécanismes de prévention et de gestion des risques, les mesures de protection des travailleurs et des populations riveraines, ainsi que les dispositifs de sensibilisation, de formation et de gestion sécuritaire applicables aux activités sur les sites d'intervention.

#### ***7.1.7. Prise en charge des aspects de Violence Basée sur le genre :***

L'ONG devra intégrer dans sa méthodologie des mesures de prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel (EAS/HS), conformément aux bonnes pratiques internationales et à la Note de bonnes pratiques de la Banque mondiale en matière de VBG/EAS/HS. Elle devra s'assurer que l'ensemble de son personnel ait suivi la formation sur la prévention aux risques d'EAS/HS, signé le Code de Conduite

avant le démarrage des activités, et disposer d'un règlement intérieur clairement établi et affiché dans ses bureaux.

Les formations relatives à la prévention des EAS/HS seront organisées par l'ONG spécialisée en charge des activités VBG/EAS/HS et l'UG PURUK. La participation à ces formations est obligatoire pour l'ensemble du personnel des ONG ainsi que pour les membres des CLD impliqués dans la mise en œuvre des activités. Des sessions de formation initiale et de recyclage seront régulièrement organisées afin de renforcer les capacités et maintenir un niveau élevé de vigilance et de prévention.

#### **7.1.8. Modalités financières :**

L'ONG de mise en œuvre de SFN et engagement communautaire devra travailler de manière autonome ; à cet effet, elle budgétisera dans son offre sous forme de provision et en prix unitaire et globale (voir annexe 1) toutes les charges nécessaires à la conduite de sa mission (frais de formation, main d'œuvre pour les plantations, frais de logistique, acquisition de matériels qui seront légués au CLD à la fin de la mission...).

En effet, chaque CLD devra être doté d'une pépinière communautaire fonctionnelle ainsi que des équipements et matériels nécessaires à la production des plants, à l'entretien des pépinières et à la réalisation des activités de plantation et de restauration écologique. Ces équipements seront remis aux CLD afin d'assurer la continuité et la pérennisation de leurs activités.

#### **7.2. Coordination et collaboration avec les autres parties prenantes du projet :**

Les activités seront mises en œuvre par les ONG sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet (UGP/PURUK), qui assurera la coordination générale, le suivi technique ainsi que le contrôle de la qualité des interventions.

Afin de garantir une mise en œuvre efficace des activités, chaque ONG collaborera étroitement avec les différentes parties prenantes du projet, notamment :

- L'UGP/PURUK, pour la planification, la validation des activités, le suivi de l'exécution des travaux, le respect des exigences environnementales et sociales, ainsi que la production des rapports d'avancement ;
- La Mairie de Kananga, pour l'identification et la validation des sites d'intervention, la facilitation des activités sur le terrain et la coordination avec les services municipaux ;
- Les services techniques compétents, pour l'appui technique, les visites conjointes de terrain et le contrôle de la conformité des interventions ;
- Les chefs de quartiers, leaders communautaires et comités locaux, pour la mobilisation des populations, la prévention des conflits et la pérennisation des aménagements réalisés ;
- Les CLD seront impliqués dans la sensibilisation communautaire, la mobilisation de la main d'œuvre communautaire et mise en œuvre de SFN, l'identification des risques locaux ainsi que dans les mécanismes de suivi et de remontée des plaintes.
- Les communautés bénéficiaires, qui participeront aux activités de sensibilisation, à certaines opérations de mise en œuvre et à l'entretien des ouvrages afin d'en assurer la durabilité.

Ainsi, des réunions périodiques de coordination, des missions conjointes de suivi et des mécanismes réguliers de partage d'informations seront organisés entre les différentes parties

prenantes afin d'assurer une bonne coordination des interventions, de résoudre rapidement les difficultés rencontrées et de garantir l'atteinte des objectifs du projet.

### 7.3. Modalités de validation des orientations et livrables :

L'ONG s'acquittera, enfin, de sa mission dans le respect des délais et des objectifs qui lui sont assignés, en fournissant les prestations requises par la nature et l'envergure des projets concernés.

Les activités seront exécutées par l'ONG seront sous la supervision de l'UG PURUK. Chaque ONG sera responsable de la planification opérationnelle, de la mobilisation communautaire, de l'exécution des travaux de végétalisation et de stabilisation biologique, ainsi que du suivi de proximité des sites pris en charge.

### 7.4. Mécanisme de suivi et de concertation

Des réunions périodiques de coordination seront organisées entre l'UGP, les ONG et les CLD et les représentants communautaires afin d'évaluer l'état d'avancement des activités, d'identifier les contraintes éventuelles et de proposer des mesures correctives.

## 8. RAPPORTS / LIVRABLES

Les principaux livrables attendus du Consultant sont :

| Phase                                | Livrable                                                     | Contenu attendu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Délai                               | Format                                                       |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Phase 1 — Démarrage et planification | Rapport de démarrage                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie détaillée d'intervention par site et par lot</li> <li>• Chronogramme détaillé de la mission avec jalons clés</li> <li>• Liste des 27 CLD identifiés et pris de contact</li> <li>• Identification préliminaire des pépiniéristes locaux</li> <li>• Outils de collecte de données, fiches de suivi et indicateurs de performance</li> <li>• Modules de formation et supports de sensibilisation communautaire</li> <li>• Plan de mobilisation communautaire et de communication sociale</li> <li>• Plan de gestion des risques environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires (VBG/EAS/HS)</li> <li>• Matrice de correspondance entre sites érosifs, quartiers, CLD et lots géographiques</li> </ul> | 21 jours après signature du contrat | 3 exemplaires physiques + version électronique (Word et PDF) |
| Phase 1 — Démarrage et planification | Rapport de diagnostic sociocommunautaire et de vulnérabilité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des dynamiques sociales, des groupes vulnérables et des parties prenantes dans les 27 quartiers</li> <li>• Analyse de la vulnérabilité des zones ciblées au phénomène d'érosion</li> <li>• Cartographie participative géoréférencée des zones à risque et des têtes d'érosion naissantes</li> <li>• Recommandations pour les solutions d'ingénierie sociale adaptées au contexte local</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 30 jours après signature du contrat | 3 exemplaires physiques + version électronique (Word et PDF) |

|                                       |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                        |                                                              |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Phase 2 —<br>Mise en œuvre            | Rapports mensuels de mise en œuvre ( <i>x9 rapports</i> )       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• État d'avancement des activités par site et par CLD</li> <li>• Résultats atteints par rapport aux indicateurs de performance</li> <li>• Taux de participation des femmes, jeunes et groupes vulnérables</li> <li>• Données de suivi des pépinières (germination, plants produits, espèces)</li> <li>• Données de suivi des plantations (taux de survie, superficie végétalisée, regarnissage)</li> <li>• Activités de sensibilisation réalisées (campagnes, canaux, populations touchées)</li> <li>• Plaintes reçues, traitées et clôturées dans le cadre du MGP</li> <li>• Difficultés rencontrées et mesures correctives proposées</li> <li>• Planning des activités prévues pour le mois suivant</li> </ul> | Au plus tard le 15 du mois suivant                     | 3 exemplaires physiques + version électronique (Word et PDF) |
| Phase 2 —<br>Mise en œuvre            | Rapports trimestriels de suivi consolidé ( <i>x3 rapports</i> ) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse des résultats cumulés par rapport aux cibles du contrat</li> <li>• État d'avancement financier de la mission</li> <li>• Cartes de suivi géoréférencées des sites traités (évolution de la couverture végétale)</li> <li>• Analyse des données de performance des sites (taux de survie, couverture végétale, stabilisation observée)</li> <li>• Niveau d'appropriation communautaire des activités par les CLD</li> <li>• Recommandations pour les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre</li> <li>• Planning des activités pour le trimestre suivant</li> </ul>                                                                                                                               | Au plus tard le 15 du mois suivant la fin du trimestre | 3 exemplaires physiques + version électronique (Word et PDF) |
| Phase 3 —<br>Clôture et pérennisation | Rapport de pérennisation et de transfert de responsabilités     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans communautaires d'entretien validés par chaque CLD</li> <li>• Procès-verbaux de transfert formel des responsabilités de gestion des sites aux CLD</li> <li>• État de fonctionnement des mécanismes communautaires de surveillance (brigades, jeunes sentinelles)</li> <li>• Recommandations pour la continuité des activités après la fin du contrat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 15 jours avant la fin du contrat                       | 3 exemplaires physiques + version électronique (Word et PDF) |
| Phase 3 —<br>Clôture et pérennisation | Base de données géoréférencée des sites d'intervention          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches techniques finales des 30 sites érosifs traités</li> <li>• Cartes de végétalisation avant/après par site</li> <li>• Données de suivi de la croissance végétale et de la stabilisation des sols</li> <li>• Données sous format SIG compatibles avec les systèmes de l'UGP PURUK</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | À la fin du contrat                                    | Version électronique (formats SIG + PDF)                     |
| Phase 3 —<br>Clôture et pérennisation | Rapport final de mission                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récapitulatif complet des activités réalisées et des résultats obtenus par rapport aux cibles</li> <li>• Synthèse des données de suivi-évaluation pour l'ensemble de la période contractuelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 30 jours après la fin du contrat                       | 5 exemplaires physiques + version électronique               |

|  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |                 |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Analyse de l'efficacité des SFN mises en œuvre et des leçons apprises</li> <li>•Bonnes pratiques et recommandations pour la réplication des interventions</li> <li>•Bilan de l'engagement communautaire et du niveau d'appropriation locale</li> <li>•Bilan de la prise en compte de l'inclusion sociale (femmes, jeunes, groupes vulnérables)</li> <li>•Bilan du fonctionnement du MGP sur toute la durée de la mission</li> <li>•Perspectives et recommandations pour la pérennisation des acquis du projet</li> </ul> |  | e (Word et PDF) |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------|

## 9. SUIVI ET VALIDATIONS DE RAPPORTS

Le suivi des prestations des ONG sera assuré par l'UG PURUK à travers sa Cellule de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux, le Technicien en solutions de végétalisation pour la lutte antiérosive urbaine, ainsi que l'experte en Voiries et Réseaux Divers.

## 10. PROFIL ET OBLIGATIONS DU CONSULTANT / ONG

### 10.1. Profil du Consultant / ONG

Chaque ONG devra satisfaire aux critères suivants :

- Être une ONG nationale ou locale agréée par Arrêté Ministériel du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle économie du climat ;
- Justifier d'une expérience générale d'au moins sept (7) ans, dont au moins cinq (5) ans dans les activités de végétalisation intégrées à des travaux de génie civil (routes, ponts, ouvrages de lutte antiérosive).
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires durant les cinq (5) dernières années dans les domaines de la production de plants d'essences locales et autres espèces en pépinière, ainsi que de l'accompagnement ou de l'appui aux communautés locales en matière de végétalisation des zones érosives. Ces expériences devront être attestées par des certificats de bonne exécution des missions réalisées dans le cadre de projets financés par les bailleurs de fonds notamment la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience avérée dans la mobilisation communautaire.

### 10.2. Personnel clé de chaque ONG

Les besoins estimés d'experts sont de quatre(04) experts dont un (1) chef de mission et 3 (03) Experts répondant aux profils suivants :

#### 1. *Un Chef de Mission : Expert en gestion de projets de lutte antiérosive*

- Avoir un diplômé minimal de Maîtrise (BAC +5) en Ingénierie Civile, Sciences de l'Environnement, Sciences Agronomiques, Sciences Biologiques, ingénierie foresterie, Gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine équivalent et pertinent pour la fonction ;

- Justifier d'au moins 3 expériences de responsabilité de gestion des projets de végétalisation dans la lutte antiérosive urbaine ;
- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) ans et d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre des activités de lutte antiérosive en utilisant les techniques vertes (reforestation, agroforesterie, stabilisation des sols érodés, etc) ;
- Disposer d'une expérience de 7 ans dans la préparation des projets de développement des communautés locales ;
- Avoir une connaissance pratique des techniques vertes de lutte antiérosive ;
- Avoir une connaissance approfondie des espèces végétales appropriées pour la lutte antiérosive verte ;
- Avoir une connaissance des logiciels informatiques courants (notamment Excel, Access, Microsoft Project, Power Point) sera un atout.
- Parler et écrire couramment le Français, et avoir une bonne pratique de Tshiluba sera un atout très apprécié.

## 2. ***Un Spécialiste en Mobilisation Communautaire et Changement des comportements***

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire en sciences humaines, en sciences sociales, sciences juridiques (bac+5) ou équivalent ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires dans le domaine de la mobilisation communautaire, de l'engagement des parties prenantes ou de la gestion sociale de projets de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES 10) ;
- Avoir une connaissance des conventions internationales dans le domaine de la végétalisation des infrastructures ;
- Avoir réalisé plus de trois (03) missions similaires sur l'engagement communautaire ;
- Connaissance de la réglementation Congolaise en matière de protection des ressources naturelles et NES de la banque mondiale ;
- Excellentes capacités de communication, de facilitation et d'animation de groupes communautaires ;
- Expérience en conception et mise en œuvre de stratégies de communication pour le changement de comportement (CCC) ;
- Bonne maîtrise du Français (oral et par écrit) et Tshiluba serait un atout.
- Avoir une connaissance des logiciels informatiques (notamment Excel, Access, Microsoft Project, Power Point).

## 3. ***Technicien pépiniériste/agroforestier***

- Avoir au minimum un diplôme Bac+3 en sciences Agronomiques, en agroécologie, ingénierie forestière ou tout autre domaine équivalent et pertinent pour la fonction ;

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre des activités de lutte antiérosive en utilisant les techniques vertes (reforestation, agroforesterie, stabilisation des sols érodés, etc.) ;
- Expérience pratique dans la gestion de pépinières communautaires y compris des connaissances techniques de production de plants et de regarnissage et une forte capacité à encadrer les communautés dans les activités de plantation et entretien ;
- Avoir exécuté au moins une mission similaire au cours de ces trois dernières années ;
- Être apte à accompagner les communautés et les partenaires locaux en apportant une expertise en ce qui concerne les espèces végétales (agroforestières et autres) à utiliser lors de la mise en œuvre du projet ;
- Justifier d'une connaissance de la réglementation en vigueur, et des procédures et exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale, notamment les politiques de sauvegardes environnementales et sociales, et du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français, à l'écrit comme à l'oral ;
- La maîtrise de la langue locale Tshiluba constituera un atout supplémentaire ;
- Avoir la maîtrise des logiciels suivants : Word, Excel, PowerPoint.

#### 4. ***Expert en Géomatique / Système d'Informations Géographiques SIG***

- Avoir au minimum un diplôme Bac+5 en Géomatiques, Télédétection et cartographie numérique, Sciences de l'Environnement, géographie physique, aménagement du territoire ou tout autre domaine équivalent et pertinent pour la mission ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) appliqués à des projets environnementaux, de gestion des ressources naturelles, d'aménagement du territoire ou de lutte antiérosive ;
- Avoir une expérience avérée dans la cartographie participative et la production de cartes thématiques pour des projets de développement ;
- Maîtriser les logiciels SIG couramment utilisés, notamment ArcGIS, Envi, QGIS, Google Earth Engine ou équivalents, ainsi que les outils de traitement d'images satellites et de télédétection.

#### 5. ***Expert socio-environnementaliste***

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 en sciences de l'environnement, gestion des ressources naturelles, ingénierie environnementale, développement durable ou dans un domaine équivalent ;

Justifier d'au moins sept (5) ans d'expérience. La composition de l'équipe présentée dans les présents TDR constitue un minimum indicatif. Les ONG sont encouragées à proposer, en fonction de leur méthodologie et de leur expérience, tout profil complémentaire jugé pertinent pour renforcer la qualité de l'intervention et l'atteinte des résultats attendus.

### 11. DURÉE DE PRESTATION

Le contrat est d'une durée de neuf (09) mois à compter de la date de l'entrée en vigueur du contrat. La date prévisionnelle de démarrage de prestation est fixée en décembre 2026.

## **12.METHODE DE SELECTION**

La sélection sera réalisée selon la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.

## **13.OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **13.1. Obligations du Consultant**

Le Consultant est responsable de :

- La conception et de la conduite des activités conformément aux Termes de Référence, à la Stratégie d'engagement communautaire de l'UG PURUK, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- La fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- L'approbation finale de tous les documents par l'UG PURUK ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des conséquences de ses éventuelles erreurs ;
- L'organisation et de la tenue des ateliers et réunions avec les CLD et autres parties prenantes du projet dans la Ville de Kananga ;
- Avoir un code de bonne conduite et une politique interne claire visant la prévention et la réponse de l'exploitation et de l'abus sexuel, et du harcèlement, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet. Le consultant devra signer le code de bonne conduite du Client et bénéficier d'une séance de sensibilisation en matière de VBG, y compris l'EAS/HS, le contenu du code de bonne conduite, et les procédures mises à disposition par le projet pour dénoncer ce type d'incidents, organisée par le Client ;
- Garder le secret professionnel par rapport à toute information recueillie pendant la réalisation de son mandat.

### **13.2. Obligations du client**

Le Client mettra à la disposition du Consultant toutes les informations techniques sur le projet et tout autre document nécessaire déjà élaborées et autres documents du projet.

L'ensemble de la procédure de l'étude est conduit sous la supervision directe de l'UG/PURUK.

Pour ce faire l'UG/PURUK sera chargée de :

- a) Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- b) Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;
- c) Fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition ;
- d) Participer à l'organisation des activités de sensibilisation, formation et consultation publique et
- e) Veiller aux respects des délais par le consultant.

